



Systeme d'Echange Local de Cergy-Pontoise

Fiche d'inscription : Année 2020/2021

1^{ière} inscription : vous n'étiez pas adhérent en 2019/2020

Réinscription : vous étiez adhérent en 2019/2020 N° adhérent :

à remplir en lettres majuscules y compris l'adresse mail

CIVILITE : M MME MELLE

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

TELEPHONE : (FIXE) : (PORTABLE) :

MAIL : un par adhérent @

ADRESSE :

ASSUREUR (responsabilité civile) N° CONTRAT :

Engagements

- Je m'engage par la présente à prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur qui sont mis à ma disposition sur le site de l'association, et à respecter la Charte ci-jointe.
- J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres et je m'engage à ne pas divulguer à l'extérieur de l'association les coordonnées de ses membres, ni à diffuser aucune photo ou vidéo sans l'accord des personnes concernées et ainsi respecter la politique de confidentialité du Règlement Général sur la Protection des Données.

Je fournis les documents suivants à adresser directement au siège social de l'association *

- 1 - La présente fiche d'adhésion dûment complétée et signée
- 2 - Un chèque de **12 € par adhérent** à l'ordre du SEL de Cergy Pontoise
- 3 - Une attestation d'assurance responsabilité civile **obligatoire lors de la première inscription**
Dans le cas d'une réinscription, j'atteste sur l'honneur être toujours détenteur d'une assurance responsabilité civile
- 4 - J'autorise l'utilisation de ma photo dans le cadre des activités du SEL de Cergy Pontoise
(rayer cette mention dans le cas contraire)

Un rendez-vous peut vous être proposé avant la validation de votre dossier.

Fait à :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

Le :

*SEL DE CERGY PONTOISE – Maison de Quartier des Toulouses – 95000 CERGY

site : <https://seldecerypontoise.fr>

courriel : seldecery@gmail.com



Système d'Échange Local de Cergy-Pontoise

LA CHARTE DU SEL

L'Association s'engage à :

- accueillir les adhérents et les aider à nouer des relations de solidarité et de confiance réciproques,
- donner toute explication sur le fonctionnement du SEL, sur la base des documents consultables sur le site.
- favoriser les initiatives créatrices des adhérents qui restent conformes aux statuts et au règlement intérieur.

L'association n'est pas responsable de la qualité des biens et services échangés et de tout préjudice qui peut en découler.

L'Adhérent s'engage à :

- considérer son adhésion à l'Association « SEL de Cergy-Pontoise » comme une collaboration à une recherche d'un mieux-être pour tous, dans de nouveaux rapports sociaux et économiques,
- échanger le plus souvent possible selon les règles de fonctionnement de l'association,
- offrir des services de la meilleure qualité qui soit et au maximum de ses capacités, toujours dans le cadre d'un échange occasionnel,
- vérifier que les biens qu'il propose soient en bon état de fonctionnement,

Aucun adhérent ne peut être contraint à un échange de bien ou de service.